

BUREAU COMMUNAUTAIRE

28 JANVIER 2021

A 10h00

Le 28 janvier 2021 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 janvier 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2021.012 - Exploitation des services réguliers de transport publics routiers de voyageurs (2017-2020) Avenants de prolongation des conventions partenariales associée aux contrats d'exploitation "Plaine de Versailles", "Traverciel" et "Vélizy".

- 1) d'approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau bus « Traverciel » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que la société Transdev ;
- 2) d'approuver l'avenant n°2 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau bus « Vélizy » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que la société Keolis Vélizy ;
- 3) d'approuver l'avenant n°2 à la convention partenariale signée dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau bus « Plaine de Versailles » entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, Ile-de-France Mobilités (IDFM), ainsi que la société Transdev ;
- 4) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces avenants et tous les actes y afférents.

N° dB.2021.013 - Avenant 1 à la convention d'utilisation de la gare routière de Versailles Chantiers par SNCF Mobilités dans le cadre de la mise en place du service de bus de substitution au réseau ferré, lors de travaux programmés sur les lignes Transilien N&U et RER C.

- 1) d'approuver le présent avenant n°1 à la convention d'utilisation de la gare routière de Versailles Chantiers par SNCF Mobilités, dans le cadre de la mise en place du service de bus de substitution au réseau ferré lors de travaux programmés sur les lignes Transilien N&U et RER C ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de la gare routière de Versailles Chantiers par SNCF Mobilités et tout document s'y rapportant.

N° dB.2021.014 - Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du kiosque Place Lyautey et Convention d'utilisation des sanitaires du kiosque Place Lyautey pour les conducteurs des lignes régulières de transport public de voyageurs en terminus à Versailles Chantiers Rive Gauche.

- 1) d'approuver la convention d'occupation temporaire passée entre la Ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc concernant le kiosque de la Place Lyautey ;
- 2) d'approuver la convention d'utilisation passée entre Versailles Grand Parc et les transporteurs encadrant les conditions d'utilisation des sanitaires du kiosque ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

**N° dB.2021.016 - Festival ElectroChic #5 - billetterie en ligne
Renouvellement des conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et
la MJC de la Vallée de Chaville, la ville de Saint-Cyr-L'Ecole, la ville de
Versailles, L'Onde - Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay et
l'association Soundmotion.**

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et la MJC de la Vallée de Chaville, la ville de Saint-Cyr-L'Ecole, la ville de Versailles, L'Onde - Théâtre et Centre d'art de Vélizy-Villacoublay et l'association Soundmotion pour la mise en œuvre de la billetterie en ligne du festival ElectroChic #5 ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau communautaire.